

VP



Date de transmission de l'acte: 23/07/2026

Date de reception de l'AR: 23/07/2026

025-242504355-DE_2026_026-AR

A G E D I

16

Décision de la Présidente n°2026-026

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026, donnant délégation à Madame la Présidente en matière de marchés publics ;

Vu l'offre présentée par le groupement composé d'Energiea Conseil, mandataire, d'ADVIZI et de Maître Olivier Metzger ;

Considérant la nécessité d'accompagner la CCPR dans l'analyse du fonctionnement et du mode de gestion de la crèche, du Relais Petite Enfance, du LAEP et de la ludothèque ;

DÉCIDE

Article 1 — Attribution

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est attribuée au groupement composé de :

- Energiea Conseil, mandataire ;
- ADVIZI ;
- Maître Olivier Metzger, avocat.

Article 2 — Montant

Le montant global potentiel du marché est fixé à 17 000 € HT, soit 20 400 € TTC, réparti comme suit:

- tranche ferme : 6 250 € HT ;
- tranche optionnelle : 10 750 € HT.

Article 3 — Exécution des tranches

Seule la tranche ferme est engagée à la notification du marché.

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Tél. : 03 81 43 81 26 - Fax : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026

Date de reception de l'AR: 23/07/2026

025-242504355-DE_2026_026-AR

La tranche optionnelle ne pourra être exécutée qu'après émission d'un ordre de service d'affermissement par la CCPR.

Article 4 – Signature

La Présidente est autorisée à signer l'acte d'engagement et l'ensemble des documents nécessaires à la notification et à l'exécution du marché.

Article 5 – Imputation

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la CCPR.

Il sera rendu compte de la présente décision au conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Le Russey, le 20/07/2026

La Présidente,

Valérie PAGNOT

